

## Accidents liés à l'utilisation de tondeuse à gazon

*Selon l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac) - 2004-2010*

### Source de données

Les accidents liés à l'utilisation d'une tondeuse à gazon ont été décrits à partir des données 2004 à 2010 de l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac) en France métropolitaine. Les résultats issus des données Epac ne peuvent pas être généralisés sans précaution, du fait que le nombre de services d'urgence participant à la collecte est limité<sup>1</sup> (environ 650 en France).

### Sélection des accidents liés à l'utilisation d'une tondeuse à gazon dans Epac 2004-2010

Les accidents de la vie courante liés à l'utilisation d'une tondeuse à gazon ont été sélectionnés parmi les 720 782 enregistrements, lorsqu'au moins un des produits impliqués dans l'accident était codé « Tondeuse à gazon mécanique » ou « Tondeuse à gazon manuelle », ou lorsque le descriptif de l'accident contenait le mot « tondeuse ». Après élimination des accidents ne concernant pas une tondeuse à gazon, 831 enregistrements ont finalement été sélectionnés.

### Description des 831 accidents liés à l'utilisation d'une tondeuse à gazon

Parmi les 831 victimes d'accident impliquant une tondeuse à gazon, 738 avaient 15 ans ou plus, 92 avaient moins de 15 ans et une victime était d'âge inconnu. La plupart des accidents sont survenus entre avril et août (74 %), avec une répartition du nombre d'accidents homogène en fonction des années.

### Description des 738 accidents de tondeuse à gazon chez les 15 ans et plus

Les hommes étaient plus souvent victimes d'accident avec une tondeuse à gazon (73 % sex ratio 2,7) et les 25-64 ans étaient particulièrement concernés (74 % des adultes accidentés).

Le mécanisme principal de l'accident était une coupure ou perforation (59 % des cas), ou un écrasement (3 %) : la partie la plus touchée était alors la main (81 % des cas, dont les doigts, 94 %), et le pied (12 %, dont les orteils, 66 %). Les autres mécanismes d'accidents liés à des tondeuses à gazon étaient les coups ou chocs (13 %), les chutes (10 %), les faux mouvements ou surmenage (7 %), et les corps étrangers dans l'œil (3 %).

Il en résultait une plaie ouverte dans 52 % des cas, une fracture (16 %), une contusion (9 %) et une distorsion ou une entorse (5 %). Cinquante-deux victimes ont subi une amputation, d'un ou plusieurs doigts dans 83% des cas, ou d'un ou plusieurs orteils dans 17 % des cas. Dans 35 cas (67 %), une hospitalisation a été nécessaire pour une durée de 1 à 17 jours, dans 7 cas (14 %) les patients ont été transférés dans un autre hôpital. Par ailleurs cinq personnes ont été électrocutées, sans conséquences dramatiques : pas de décès, une seule hospitalisation. Enfin, quatre adultes ont été brûlés, soit par inflammation de l'essence de la tondeuse, soit par contact avec le moteur ou le pot d'échappement.

Pour la plupart les victimes ont été traitées puis orientées pour un suivi ultérieur (43 % des cas, dont 39 % vers des soins en ambulatoire) ou examinées et traitées sans recommandation de suivi ultérieur (33 %). Dans 19 % des cas les patients ont été hospitalisés sur place, en moyenne 3 jours, et dans 4 % des cas ils ont été transférés dans un autre hôpital. Ces modes de prise en charge révèlent la gravité des accidents : en particulier le taux d'hospitalisation est plus de deux fois plus élevé que la moyenne des accidents de la vie courante dans Epac.

<sup>1</sup> Entre 2004 et 2010 : hôpitaux en France métropolitaine à Annecy, au Havre, à Bordeaux, Limoges, Besançon (pédiatrie), la Timone à Marseille (pédiatrie), Cochin à Paris (adultes), Béthune, Blaye, Fontainebleau, Vannes, Versailles, ainsi qu'à St Paul (île de la Réunion)

### **Description des 92 accidents tondeuse à gazon chez les moins de 15 ans**

Les garçons étaient beaucoup plus nombreux que les filles (77 % versus 23 % sex ratio 3,3). Tous les âges étaient concernés : 39 % de moins de 5 ans, 38 % de 5 à 9 ans, 23 % de 10 à 14 ans.

Le mécanisme principal de l'accident était une coupure ou perforation (31 % des cas), ou un écrasement (3 %). A l'inverse des adultes, la partie la plus touchée était alors le pied (65 % des cas, dont les orteils, 60 %), puis la main (16 %, dont les doigts, 80 %). Les autres types d'accidents liés à des tondeuses à gazon étaient les coups ou chocs (30 %), les chutes (15 %), et les corps étrangers dans l'œil (5 %), et seulement 3 cas de faux mouvements ou surmenage (3 %).

Les lésions résultantes étaient une plaie ouverte dans 39 % des cas, une contusion (19 %), et une fracture (10 %). Huit victimes ont subi une amputation. Il s'agissait de 8 garçons âgés de 2 à 8 ans. Dans 5 cas, un ou plusieurs orteils ont été amputés, dans 2 cas un doigt a été amputé, et, chez un enfant de deux ans, une partie du pied a été sectionnée par la tondeuse. Tous ont été hospitalisés, six sur place pour une durée moyenne de 6,5 jours, et jusqu'à 25 jours, et deux ont été transférés vers un autre hôpital. Six enfants ont été brûlés, soit par inflammation de l'essence de la tondeuse (un cas), soit par contact avec le moteur ou le pot d'échappement (cinq cas). Aucun n'enfant n'a subi d'électrocution.

Pour la plupart les victimes ont été renvoyées après traitement (40 % des cas), et 22 % ont été traitées et recommandées pour un suivi ultérieur (dont 55 % en ambulatoire). Trente-trois enfants (36 %) ont été hospitalisés, dont 25 ont été hospitalisés sur place, en moyenne six jours (maximum 26 jours), et huit ont été transférés dans un autre hôpital.

### **En conclusion**

Les accidents provoqués par l'utilisation d'une tondeuse à gazon, selon les données de l'enquête Epac entre 2004 et 2010 :

- Sont **nombreux** : ils représentent un recours aux urgences sur mille dans Epac (831/720 782).
- Surviennent **principalement entre avril et août** (74 %), surtout chez les **hommes** (73 %)
- Touchent **aussi les enfants** (11 % des accidentés ont moins de 15 ans).
- Sont souvent **graves** : 41 % des patients sont hospitalisés ou suivi en ambulatoire à la suite de leur accident, et 7 % des accidents entraînent une amputation.

-----